



**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE ORDINAIRE
Du CONSEIL MUNICIPAL DU
LUNDI 29 mars 2010 A 20 HEURES 30**

Etabli en application de l'article L.2121.25 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

L'an deux mille dix et le 29 du mois de mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de CASTEIL, dûment convoqué le 22 mars 2010, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de la mairie prévue à cet effet, sous la Présidence de Mme Juliette CASES, Maire (conformément à l'article L.2122-17 du CGCT).

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Mmes Evelyne AIRAUDI, Juliette CASES, Mrs Jérôme CASES, Franck GUITART, Eric MALDES, Jean –Claude PIQUEMAL, Jean VERGES.

Absents excusés ayant donné procuration :

Martine SOMBRIN a donné procuration à Evelyne AIRAUDI

Francis BETRIU a donné procuration à Franck GUITART

André BRUZY a donné procuration à Jean-Claude PIQUEMAL

Membres en exercice : 10 présents : 7 procurations : 3

Le quorum étant atteint avec 7 membres présents ; Mme le Maire déclare la séance ouverte. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales ; **Mme Evelyne AIRAUDI** est nommée secrétaire de séance, Mme **Joëlle MESTRES** étant auxiliaire du secrétaire.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

- **Approbation du compte rendu de la séance précédente**
- **Approbation du compte de gestion 2009**
- **Approbation du compte administratif 2009**
- **Affectation du résultat 2009**
- **Vote des taux d'imposition 2010**
- **Tarif stationnement taxis 2010**
- **Cotisation annuelle transporteurs 4X4 chemin accès abbaye St Martin**
- **Approbation Budget Primitif 2010**
- **QUESTIONS DIVERSES**

1- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 1er mars 2010

Après lecture par Mme CASES Juliette du compte rendu de la séance du 1^{er} mars 2010, les membres présents approuvent à la majorité ce compte-rendu.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 BETRIU

2- Approbation du compte de gestion 2009

Le conseil municipal à la majorité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2009 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 1 BETRIU

3-Approbation du compte administratif 2009

Mme le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la Présidence de M. PIQUEMAL Jean – Claude, 1^{er} adjoint, approuve le Compte Administratif comme suit :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses	172 582.20	146 145.94
Recettes	104 075.64	172 382.54
Excédent		+ 28 743.30
Déficit	-68 506.56	

POUR : 8 CONTRE : 0 ABSTENTION : 2 CASES Juliette/BETRIU Francis

4-Affectation du résultat 2009

Constatant que le Compte Administratif présente un excédent de fonctionnement de clôture de **28 743.30** euros et un déficit d'investissement de **68 506.56€**, le Conseil Municipal décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement du BP 2010 article **1068** à hauteur de **28 743.30€**.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 BETRIU

5-Vote des taux d'imposition 2010

L'assemblée ne souhaitant pas modifier les taux, fixe les taux d'imposition pour l'année 2010 comme suit :

	Taux 2009	Taux 2010	Base 2010	Produit Attendu
TH	10.24	10.24	175 900	18 012€
TFB	11.62	11.62	116 200	13 502€
TFNB	35.95	35.95	5 300	1 905€
Produit Attendu 2010				33 419€

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 BETRIU

- 6 - Tarif stationnement taxis 2010

Le prix de stationnement en 2009 était de **90€**, le Conseil Municipal maintient le même prix pour l'année 2010 à savoir 90€ le taxi.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 BETRIU

- 7 – Cotisation annuelle transporteurs 4X4 chemin accès abbaye St Martin

Le Conseil Municipal fixe le même prix forfaitaire que l'année dernière, à savoir **2000€** par an et par transporteur 4X4 homologué. Actuellement, seul CULLELL est habilité à utiliser le chemin de l'Abbaye St Martin.

POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 1 BETRIU

8- Approbation Budget Primitif 2010

Le budget primitif 2010 est adopté à la majorité, comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	180 296€	675 774.35€
Recettes	180 296€	675 774.35€

POUR : 8 CONTRE : 2 BETRIU F/ GUITART F ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

- ✚ M. MATKOWSKI Michel ne souhaitant pas postuler pour l'épicerie communale cette année, le local de l'épicerie sera à libre pour la saison 2010. Un appel à candidature va être lancé en premier auprès des habitants de Casteil, puis à l'extérieur.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 30.

Le Maire

Juliette CASES

signé